

Aux Députées et Députés

St-Aubin, le 21 mars 2022

Objets de la session de mars 2022 concernant les communes

Madame la Députée, Monsieur le Député,

Les membres du comité du Club des communes du Grand Conseil se permettent de vous faire part de leur détermination par rapport aux objets parlementaires concernant les communes et qui sont soumis à votre appréciation lors de la prochaine session du Grand Conseil.

2019-DSAS-67 Loi sur les structures d'accueil extrafamilial de jour (LStE) - Introduction d'un nouvel article 13a LStE

Le comité du Club des communes soutient la modification légale qui résulte de la motion de Weck / Thalmann acceptée par le Grand Conseil. La proposition met en œuvre l'objectif de corriger le système en instaurant la même clé de financement pour les auxiliaires de vie qui interviennent auprès de l'enfant, que ce soit dans les situations quotidiennes de la vie scolaire et de l'accueil extrascolaire. Le système gagne en cohérence et s'impose. Bien évidemment, les considérations du 2^{ème} paquet du DETTEC, qui vise vraisemblablement à désenchevêtrer le domaine de la pédagogie spécialisée, restent réservée.

2020-G-186 Prise en charge, dans le cadre des mesures financières COVID-19, des surcoûts des EMS et des services d'aide et de soins à domicile

Le comité du Club des Communes relève que, dans l'intervalle du dépôt de la motion et de son traitement, des montants ont déjà été comptabilisés dans les comptes cantonaux et communaux 2020. Il faut, de son avis, considérer la proportion entre le travail administratif complémentaire nécessaire et les montants visés. Les plus importants concernent la suspension des activités socio hôteliers qui représentent des manques à gagner importants, dus à la fermeture des restaurants et cafétérias et de l'impossibilité pour les associations de communes de pouvoir demander des RHT. L'autre concerne les lits restés vides au début 2021, en application de la directive du Conseil d'Etat pour limiter les risques de propagation du coronavirus.

2022-DEE-9 Décret relatif au financement des mesures complémentaires pour les cas de rigueur et au financement des mesures concernant les manifestations publiques (parapluie de protection)

Le comité du Club des communes soutient le décret complémentaire permettant de compléter le parapluie de protection pour l'organisation des manifestations publiques durement touchées par la crise prolongée.

2021-GC-92 Subventionnement d'un Certificat énergétique cantonal des bâtiments Plus (CECB® Plus)

Le comité du Club des Communes soutient la réponse du Conseil d'Etat : l'idée déposée par les motionnaires est bonne, mais il se rallie à l'inscription de la mesure d'encouragement dans le règlement sur l'énergie plutôt que dans la loi, pour des raisons d'agilité.



2021-GC-115 Modification de la loi sur les droits de mutation et les droits sur les gages immobiliers (LDMG) - Exemption partielle des droits de mutation

Le comité du Club des Communes relève que la motion part d'une bonne intention, celle d'aider les jeunes à s'installer. Cependant, à son sens, les mesures pour la promouvoir paraissent être une fausse bonne idée. Elles entraînent le risque de développer un tourisme d'achat et de manquer la cible. A son avis, la récente décision du Conseil national concernant le 2^{ème} pilier atteint le visé par les motionnaires avec efficacité et en évitant ce risque. C'est pour ces raisons que le comité du Club des Communes rejette la motion.

2021-GC-93 Péréquation financière fribourgeoise comparée - quel besoin d'adaptation après dix ans d'application

Le comité du Club des Communes soutient le postulat cité en titre. Il s'inscrit en adéquation avec les thèmes stratégiques inscrits par l'ACF pour la législature 2021-2026. L'instrument parlementaire ne fait pas seulement que de rappeler la prochaine échéance de l'évaluation périodique qui se profile en 2023 (art. 20 LPFI) ; il met en exergue l'évolution de la politique locale challengée par l'évolution sociétale et structurelle qu'il est nécessaire de prendre en considération.

2021-DIAF-14 Mise en place de mesures afin d'éviter des malversations financières dans les communes (rapport sur postulat 2020-GC-122)

Le comité du Club des Communes soutient la réponse au postulat cité en titre. Malgré le fait que l'on reste conscient que les outils les plus perfectionnés et exigeants ne pourront jamais protéger du risque zéro, la proposition évite de créer une usine à gaz. Elle considère aussi le cas particulier qui a déclenché cette intervention, et les leçons que l'on doit en retirer. En particulier, elle en appelle à la responsabilité de chaque commune et organe communal.

Assemblée constitutive du Club des Communes – législature 2021-2026

SAVE THE DATE : jeudi 19 mai 2022 à 7h00 (8h15) à Forum Fribourg. L'invitation suivra par mail séparé avec lien pour l'inscription.

En vous remerciant pour votre attention et votre soutien, nous vous adressons, Madame la Députée, Monsieur le Député, nos salutations les meilleures.

CLUB DES COMMUNES DU GRAND CONSEIL

Katharina Thalmann
Présidente

Micheline Guerry
Directrice


